Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260520-DEL20260514-DE

MAIRIE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

Séance du lundi 18 mai 2026
Date des convocations : 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Etaient présents :

Vincent LE MEAUX	Nelly BOUTTERIN	Claude LE GUYADER
Jean-Luc LE PALANTON	Alain BIA	Christophe JEGOU
Marine DUPRE	René-Loïc ALIX	Lydie JACQUES
Alain BOUGET	Marie-Andrée DERRIENNIC	Kevin PAULIC
Josette FOULON	Sylvie DELHOMMEAU	

Sophie DELACOUR, absente et excusée, a donné procuration à Nelly BOUTTERIN

René-Loïc ALIX a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2026-05-14 - Objet : Projet complexe sportif – Demande de subventions

Par délibération DEL2025-09-10, le Conseil Municipal avait opté pour le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'amélioration du complexe sportif et confié la mission à l'entreprise Sports Initiatives de 72510 Requeil. Ce projet a pour objectif de moderniser les installations afin de répondre aux attentes des habitants. Les améliorations envisagées sont :

- la mise en sécurité du terrain de football,
- la création d'un espace fitness et musculation adapté à tous,
- l'extension de l'espace de loisirs multigénérationnel favorisant la convivialité et le partage.
- La réalisation d'un parking pour faciliter l'accès aux installations, ainsi que la création d'un cheminement autour du terrain pour encourager les activités de plein air sont également intégrés dans l'étude.

M. le Maire invite les élus à approuver les principes organisationnels validés par la commission 6, le vendredi 15 mai 2026 et à donner délégation à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des services de l'état, de la Région, du département mais également auprès de l'agence nationale du sport et de tout autre organisme pouvant permettre une optimisation financière du projet.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, par 15 voix pour :

- **VALIDE** les principes organisationnels validés par la commission 6 ;
- **DONNE** délégation à M. le Maire pour déposer des dossiers de demande de subvention, auprès :
  - des services de l'ETAT pour la DETR ou la DSIL,
  - du Conseil Régional dans le cadre du fond vert,
  - du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire 2022-2027,
  - de l'Agence Nationale du Sport,
  - et de tout autre organisme pouvant permettre une optimisation financière du projet ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet ; la commune de Plouëc-du-Trieux s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des subventions.

Fait et délibéré, le lundi 18 Mai 2026.

Le Maire,

Vincent LE MEAUX

Le secrétaire de séance

René-Loïc ALIX